

CONTRAT DE BAIL

Entre le soussigné monsieur MAMAN OUATIARA
Domicilier a AHUITIESO en sa qualité de bailleur.

Et ADJEI ADAMAN OUATIARA domicilié a
AHUITIESO En sa qualité de locataire.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1

Monsieur MAMAN OUATIARA Qui met
en location son local situé a AHUITIESO au quartier
BELLE VILLE A usage A
monsieur ADJEI ADAMAN OUATIARA

Article 2

Le loyer mensuel est de 15000 Fr CFA

Article 3

Le bailleur est tenu de respecter l'engagement pris par lui ou son représentant

Article 4

Le présent contrat a une durée de indefinie
Renouvelable par tacite reconduction.

Article 5

Tout litige révélant du présent contrat fera l'objet d'un règlement à l'amiable
en cas d'impossibilité il sera porté devant les juridictions compétentes.

Article 6

Le présent contrat prend effet à compter du INDEFINIE

Le bailleur

X

Le locataire

